

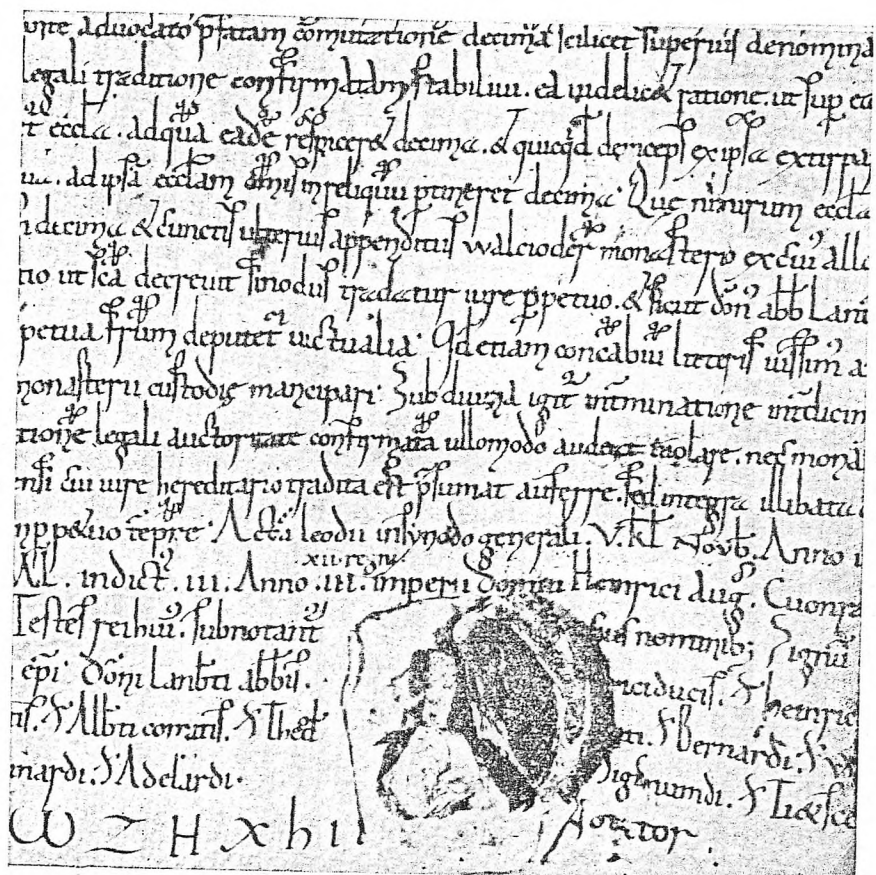


Fig. 121. — 1050. Charte de l'évêque de Liège Théoduin. Rédigée et écrite en synode épiscopal

si l'existence d'une autre charte de 1050, dans le même chartrier, ne venait en faire rebondir l'intérêt.

Schubert, puis Lahaye, avaient avancé, sur la genèse de cet acte, délivré par l'évêque de Liège Théoduin¹, des conclusions que l'on estimait assurées : transcription par la main B de Waulsort, rédaction de l'acte par le *notator* Gozechin.

L'examen approfondi auquel M. G. Despy a soumis la charte épiscopale vient de bouleverser radicalement la théorie de ses devanciers. Il faut, en effet, considérer comme définitivement acquise l'identification du scribe de l'acte de Théoduin avec son rédacteur Gozechin (fig. 121).

J. Steuwer, *L'écriture diplomatique dans le diocèse de Liège de 5^e au milieu de 11^e s.* (1960)

Le scriptori
charte que
qui s'est te

On devi
de ces résul
Conséquence
taire des lac
tude.

Il est lo
blable l'hyp
attribuer l'u
cle, à une in

Mais, à c
de Théoduin
tuelle action
réputées, dan
de vue, on n
Barthélemy
Laurent, de

Aussi, est
ecclésiastique
g paragraphe

A Waulso
tiques ornem

La collégia
fiques g cédil
d'Henri V, du
Quant à la sé
puisque, loin
chartes de Ha
126), utilisent

Encore une
tence d'une tr
g cédillé. A ce
les g cédillés q

¹ G. DESPY,

² G. DESPY,

³ Elles renaît
par la main Da.

⁴ Düsseldorf,

⁵ Cf. notre *É*